

RENTREE 2023

POST BAC 2^{ème} ou 3^{ème} année



REINSCRIPTION EN 2^{ème} ET 3^{ème} ANNEE (BTS ET DCG)

PIECES A FOURNIR LE JOUR DE LA REINSCRIPTION

- Le dossier d'inscription : disponible au lycée en C 201
- 2 photos d'identité récentes **ni scannées, ni imprimées avec au dos** : nom, prénom et classe
- Justificatif de domicile (eau, électricité, opt,...) récent et pour les 2 parents si séparés
- La fiche intendance (verte)
- L'autorisation « droit à l'image » complétée et signée (page 4 du dossier d'inscription)
- Si l'étudiant est non scolarisé au LDU en 2022, le certificat de fin de scolarité (EXEAT)
- **A FOURNIR A LA RENTREE** : Attestation d'assurance de responsabilité civile (**obligatoire pour les activités extrascolaires et le stage**). Une assurance responsabilité civile est proposée par l'Association de parents d'élèves (APE) du Lycée au tarif de 1600 frs / an.

Les étudiants ne pourront pas débiter les cours avant d'avoir régularisés leur situation administrative et financière.

POUR TOUS LES ETUDIANTS : Documents obligatoires destinés à l'infirmerie pour l'étudiant non scolarisé au LDU en 2022 ou changement de situation

- La fiche infirmerie complétée (recto-verso) et signée
- La photocopie des vaccinations du carnet de santé
- La copie des cartes de couverture sociale (cafat, AMG, mutuelle...)
- Le cas échéant, dispense d'Education Physique et Sportive
- Ordonnance des traitements médicaux en cours

Pour tout problème de santé de l'étudiant, les parents ou l'étudiant si majeur sont invités à prendre contact avec l'infirmerie au 41.01.14 ou 84.21.77

Aucun étudiant ne sera admis au lycée sans une fiche infirmerie complète et vaccinations à jour

NB : Si l'étudiant souffre de troubles éventuels de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie...) il est primordial de se rapprocher de l'infirmerie en vue d'une demande d'aménagement de conditions de passation des épreuves aux examens.

PLANNING DE RENTREE

- **LE LUNDI 13 FEVRIER 2023 A 14H00** (par le professeur référent)

ET DEBUT DES COURS SELON L'EMPLOI DU TEMPS

MERCREDI 15 FEVRIER 2023

AUCUN DOSSIER ENVOYE PAR COURRIER NE SERA ACCEPTE